Université
Paris Nanterre
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CA-2024/00473

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2024

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et R.719-64 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la lettre d'orientation budgétaire 2025 présentée en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la lettre d'orientation budgétaire 2025 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la lettre d'orientation budgétaire 2025.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 23
Contre : 3
Abstentions : 9

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

